

Tribunal judiciaire de [REDACTED]

Jugement prononcé le : 12/11/2020

Chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

EXTRAIT DES MINUTES
du Tribunal Judiciaire
de [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED] le DOUZE
NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT,

composé de Madame [REDACTED] présidente du tribunal
correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

Assistée de Madame [REDACTED]

en présence de Monsieur [REDACTED] procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu

[REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS,

Prévenu des chefs de :

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU
PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS ET SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE faits commis le 12 mai 2019 à 10h00 à [REDACTED]

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard
de [REDACTED]

Relaxe [REDACTED] pour les faits de CONDUITE D'UN
VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES
CLASSEES COMME STUPEFIANTS ET SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE - 23762 - commis le 12 mai 2019 à 10h00 à [REDACTED]